



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du 11 juillet 2022 à 17h30 à Lyon

Présidence : Pascal PARENT.

Présents à Lyon : Didier ANSELME, Yves BEGON, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Guy POITEVIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jacques VANTAL.

En visio : Nicole CONSTANCIAS.

Excusés : Denis ALLARD, Dominique DRESCOT.

Assistent à Lyon : Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Christian PERRISSIN, Pascal PEZAIRE, Jean-François VALLET.

Assiste en visio : Sébastien BOYER (au début de la réunion).



Avant l'ouverture de la séance, le Président ainsi que le Bureau Plénier souhaitent un prompt rétablissement à Nicole CONSTANCIAS et Denis ALLARD, tous deux atteints du COVID.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ **Point Licences.**

A ce jour : 40 410 licences ont été délivrées contre 53 401 l'année dernière de date à date.

12 133 licences sont en instance en raison du blocage généré par le nouveau paramétrage Foot2000 de la Fédération : lorsque les clubs n'ont pas saisi les trois demandes de licence « dirigeant » obligatoires des membres du Bureau (Président, Secrétaire et Trésorier), alors ils ne peuvent saisir aucune demande de licence.

Une communication a été faite auprès des clubs à ce sujet.

✓ **Sébastien BOYER :** désignation des 3 clubs identifiés pour les remises régionales du label Jeunes (1 par académie)

Dans le cadre des prochaines Journées Régionales de Remises des labels et conformément au calendrier établi précédemment il a été décidé d'attribuer au District de la Loire l'accueil de l'entraîneur national qui viendra remettre le label le mercredi 21 ou samedi 24 septembre 2022 au club de S.C. SURY LE COMTAL.

Pour l'académie de Clermont ce sera la Haute-Loire (club HAUT PAYS DU VELAY) et pour l'académie de Grenoble, ce sera l'Isère (club à désigner), qui bénéficieront d'une mise en lumière régionale.

Sébastien BOYER en profite pour adresser ses remerciements à Joël MALIN, Président du District de l'Ain, pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite. Il rappelle qu'il se tient à disposition des Districts qui souhaitent l'accueillir pour tous renseignements.

→ **Le Conseil de Ligue valide la désignation du District de la Loire et du club de Sury le Comtal pour l'accueil de l'entraîneur national dans le cadre de la remise du label Jeunes et les Districts de la Haute-Loire et l'Isère pour les autres remises.**

2. Compétitions.

- ✓ **Rappel de la stricte application des périodes autorisées pour les changements d'horaires (art. 31 des R.G. de la LAuRAFoot).**

Le Président tient à rappeler la trop grande liberté prise par de nombreux clubs concernant les modifications d'horaires de matchs. Cette démarche devenue trop fréquente et tardive, perturbe la bonne marche des services, notamment dans la désignation des officiels et le Président souhaite que la Commission des Compétitions fasse preuve de plus de rigueur.

Dorénavant, il sera demandé aux clubs et aux Commissions Sportives concernées de se conformer strictement au règlement en vigueur.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.



Ce qui signifie qu'à 18H le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du weekend de la rencontre, TOUS LES HORAIRES DE TOUS LES MATCHES SERONT FIGES selon l'horaire connu à ce moment-là sur Foot Clubs et donc IMPOSSIBLES A CHANGER.

Ce sujet fera l'objet d'une discussion lors de la réunion des clubs de début de saison.

Jean-Marc SALZA estime que l'application stricte des périodes autorisées ne suffira pas et qu'il conviendra de retravailler complètement le règlement actuel.

- ✓ **Composition des poules des championnats régionaux pour la saison 2022/2023.**

Après présentation du projet de composition des poules, faisant suite à la réunion tenue en amont avec les Districts, les poules sont validées à l'unanimité par le Bureau Plénier.

Les services de la LAuRAFoot peuvent d'ores et déjà les publier via un communiqué sur le Site Internet de la LAuRAFoot qui sera annexé au présent PV.

Si nécessaire, un Bureau Plénier par voie électronique aura lieu vendredi 15 juillet 2022 pour examiner les éventuelles demandes de modifications suite à cette publication.

3. Ajustements des Commissions Régionales pour la saison 2022/2023.

Lilian JURY fait part des demandes de modifications reçues de la part des Présidents de Commission et propose les ajustements suivants :

DEPARTEMENT ECONOMIQUE et FINANCIER

- Aide Sociale et Morale :
 - Enlever Aimé MIGNOT.
 - Remplacer Stéphane LOISON par Bernard VELLUT.

- Contrôle des Clubs :
 - Enlever Michel BLANCHARD et le remplacer par Patrick PINTI.
 - Remplacer François CLAVELIN par Geoffroy JOLY + Remplacer Jean-Claude THEVENOT par Michel GARGANO + Remplacer Georges LUCET par Patrick GILLET.

DEPARTEMENT SPORTIF

- Championnats séniors :
 - Remplacer Stéphane LOISON par Bernard VELLUT.

- Championnats Jeunes :
 - Enlever Anthony Archimbaud (priorité à la Commission Féminine).

- Futsal : en attente (dossier pris en charge par Pascal PARENT et Lilian JURY).

- Prévention, Médiation, Sécurité (PMS) :
 - Ajout en PMS de MM. Luc ROUX et Christian PERRISSIN.
 - Sécurité et gestion des matchs sensibles et à risques : enlever Robert CHARBONNIER.
 - Prévention : ajouter Christian PERRISSIN.

- Réforme et Suivi des Championnats (CRS) :
 - Enlever Sébastien DULAC et le remplacer par Didier ROUSSON
 - Ajout de Jacques RAYMOND et Pierre BERTHAUD.

- Ethique, Fair Play, Sportivité, Récompenses :
- Enlever Aimé MIGNOT et ajouter Paul MICHALLET.

DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

- Révision des règlements :
- Enlever Bernard ENJALVIN.
- Discipline :
- Instructeurs : enlever Bernard ENJALVIN et le remplacer par Robert PROST et ajout de Dominique DRESCOT.
- Terrains et Installations Sportives :
- Pour le District de Lyon et du Rhône : remplacer Christian BOURLIOUX par Charlène LABROUSSE.
- Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :
- Remplacer Jacques SANTINI par Didier LACOMBE et enlever Pierre BERTHAUD car il est déjà prévu que le DTR fasse partie de ladite commission.

DEPARTEMENT FORMATION

- Dirigeants
- Ajout de Didier ANSELME

DEPARTEMENT PROMOTION ET DEVELOPPEMENT

- Féminisation :
- Remplacer le nom « Féminisation » par « Mixité »
- Ajout d'Alain PELOURSON.
- Bénévolat et Médailles :
- Enlever Jacky BURLAT
- Foot diversifié et Handicap :
- Le Président devient Joseph INZIRILLO, notamment pour la partie « Handicap », et Gilbert MARTIN reste membre et continuera de gérer la partie « Foot Diversifié ».

DEPARTEMENT TECHNIQUE

- Foot Scolaire et Universitaire :
- CTR Resp. d'axe : remplacer Sébastien DULAC et Sylvain RICHARD par Sébastien BOYER (DAP) et Guillaume BUER (PPF).

- DAP et Label :
- Label : ajout de Denis ALLARD.

4. Finances.

✓ Relevé N° 5.

Ce relevé représente la somme de 540 000 € environ et a été généré début juillet ; Un seuil de tolérance de 260 € est fixé par le BP permettant un règlement différé.

Les demandes d'échéanciers restant raisonnables seront naturellement acceptées par le service financier.

Lilian JURY rappelle l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot et ses conséquences.

✓ Clubs absents à l'A.G. du 25 juin 2022.

Le Président fait part de la liste des clubs absents à l'AG de la Ligue et fait un état des amendes relatives à ces absences.

Rien ne justifiant plus sauf motif impérieux qu'un club soit absent à l'AG, ces amendes seront appelées ainsi que la participation financière au déjeuner d'un montant de 15 € pour les clubs inscrits.

5. Point Juridique.

RAS.

6. IR2F.

✓ Fonctionnement YPAREO.

Richard DEFAY fait part d'une note d'information rédigée par le Pôle Formations de la Ligue qui sera adressée aux Districts non régionalisés.

Contenu de la note proposée concernant le fonctionnement du nouveau logiciel YPAREO pour la saison 2022/2023 :

1- Règle de fonctionnement

Obligation pour tous les utilisateurs de renseigner tous les éléments :

- *Formateurs (tous)*
- *Horaire de formation (y compris la pause déjeuner : dans onglet contrainte)*
- *Éléments à renseigner lors de la création de sessions :*
 - *Groupe FC : N°CDG – Nom du module – 1^{er} jour de formation.
Par exemple : 8607 – Module U11 - 11092022*
 - *Site administratif : SITE ADMINISTRATIF – LAURA*
 - *Comptabilité générale : 8600 - 708100*
 - *Comptabilité analytique : 8600 – FOED26-1 (Voir compte analytique ci-dessous à venir)*
 - *Unité de facturation : forfait*
 - *Ensemble financé : apprenant*
 - *Société de facturation : Ligue AURA*

2- Fonctionnement des districts non régionalisés

Gestion financière des sessions :

Création de compte analytique pour chaque district :

FOED31 : District de l'Ain

FOED32 : District de l'Allier

FOED33 : District du Cantal

FOED34 : District Drôme Ardèche

FOED35 : District de la Loire

FOED36 : District de la Haute Loire

FOED37 : District de l'Isère

FOED38 : District du Puy de Dôme

FOED39 : District de Lyon et du Rhône

FOED40 : District de Savoie

FOED41 : District Haute Savoie Pays de Gex

- ⇒ Compte en attente de création de la part de la FFF. Une fois les comptes créés, chaque district devra utiliser son compte pour le champ « comptabilité analytique »

Les districts non régionalisés doivent transmettre une facture par mois accompagnée des éléments suivants :

- Un tableau récapitulatif comprenant les champs suivants (extraction YPAREO)

NOM FORMATION	NOM CLUB	N° AFFILIATION CLUB	NOM PRENOM STAGIAIRE	TYPE DE PAIEMENT	MONTANT	N° FACTURE

- Les attestations de prise en charge
- Les chèques (à l'ordre de la LAuRAFoot)

A réception de l'ensemble de ces pièces, la ligue procède au paiement de la facture sous 30 jours.

Gestion des bons de formation :

Le district établit deux fois par an une facture comprenant les éléments suivants :

Modules éligibles aux bons X nombre de présents X 25€.

→ **Le Bureau Plénier valide ce fonctionnement.**

- ✓ **Décision sur la formation DEUST-AGAPS de Valence.**

Joël MALIN fait part des informations connues à ce-jour :

Le point du recrutement pour le DEUST AGAPS / BMF est le suivant :

- 1) 19 binômes (club et apprenti) ayant rempli le fichier Excel et donc intégrant de manière certaine la formation au regard des échanges avec l'Université.
- 2) 7 employeurs souhaitant embaucher un apprenti qui sont en phase d'entretien ou de finalisation n'ayant pas encore rempli le fichier Excel.

3) 1 apprenti en recherche de club.

Nous aurions donc une perspective optimiste quant aux 22 apprentis ciblés à minima pour valider l'ouverture de la formation. Tout en conservant l'objectif de 25 initialement souhaité.

Quoi qu'il en soit, si les 22 apprentis ne sont pas atteints, l'Université a confirmé qu'elle s'engageait à compléter l'écart afin que la Ligue puisse compter sur les ressources attendues pour 22 Apprentis.

Lilian JURY fait part de ses estimations quant aux impacts financiers que cela pourrait engendrer et insiste sur le fait qu'il est vraiment souhaitable d'avoir au moins 20 apprentis.

→ Le Bureau Plénier valide l'ouverture de cette formation.

7. Questions diverses.

✓ ANPDF du 14 au 16 octobre 2022 à Annecy :

A ce-jour, sont inscrits les Présidents de District suivants : Ain, Drôme-Ardèche, Loire, Haute-Loire, Lyon et Rhône, Savoie, Haute-Savoie Pays de Gex. Le Président PARENT n'ira pas.

Un départ de la gare de la Part-Dieu est proposé par Joël MALIN. Les Districts pourront s'organiser pour un départ en commun.

✓ Labels :

Les demandes de retrait de Label déjà évoquées en Conseil de Ligue et Bureau Plénier ont été adressées à la LFA pour suite à donner.

Il convient toutefois d'ajouter le club de l'AS ATTIGNAT, à la demande du District de l'Ain.

Il est donc proposé aux membres du Bureau Plénier de retirer les Labels Jeunes FFF Espoirs et EFF Bronze, au club précité pour raison disciplinaire : comportement obscène et menaçant de la part d'un joueur envers l'arbitre en U18 D3 (20 matchs fermes de suspension) et bousculade volontaire de la part d'un joueur envers l'arbitre en Seniors D5 (16 mois de suspension ferme).

✓ FAFa Emploi :

Didier ANSELME communique sur la Commission Fédérale du FAFa Emploi du vendredi 8 juillet. L'enveloppe de la saison qui commence est déjà consommée et une enveloppe supplémentaire pour les embauches au 1^{er} septembre sera éventuellement débloquée.

Tous les dossiers de la LAuRAFoot ont été validés.

✓ Contrats d'Objectifs :

Jean-François VALLET souhaite connaître la démarche pour les Contrats d'Objectifs.

Ce point sera inscrit au prochain Collège des Présidents.

✓ Yves BEGON :

Pour des raisons d'organisation et comme chaque année, les rencontres de la 1^{ère} journée du championnat National 3 auront lieu uniquement le dimanche 28/8 à 15h pour permettre le bon déroulement des différents stages de rentrée des arbitres.

✓ **Commission Régionale de Discipline :**

La réunion plénière avec les Commissions Départementales aura lieu le 24 septembre 2022 à Lyon.

✓ **Services Civiques :**

Richard DEFAY informe que seuls les Districts du Cantal, de l'Allier, de l'Isère et du Puy de Dôme ont fait part de leurs besoins pour répondre à la L.F.A..

En clôture de la réunion, le Président et le Président-Délégué font état de la réunion « Coupes » qui s'est tenue avec les présidents ou représentants des districts dont la Coupe Départementale seniors masculine est ouverte aux équipes de Ligue, à savoir les Districts 15/42/43 et 69.

La question étant de savoir si, pour ces districts, l'inscription des équipes de Ligue dans la Coupe LAuRAFoot doit rester obligatoire ou devenir optionnelle.

Après des discussions nourries, le Statu Quo a été décidé (inscription obligatoire) ainsi qu'une mesure incitative pour les équipes de ces districts dont certaines ont tendance à privilégier la coupe départementale à la coupe régionale.

Cette mesure incitative prendra la forme d'une dotation supplémentaire pour l'équipe de Ligue de chacun de ces districts qui fera le meilleur parcours dans la coupe LAuRAFoot seniors masculine. Le Président et le Président-Délégué se réjouissent de la conclusion satisfaisante pour tous de ce dossier.



La séance est levée à 20h50.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

ANNEXE

Communiqué du Bureau Plénier

Composition des poules des championnats régionaux

Lyon, le 11 juillet 2022

Sur proposition de sa Commission des Compétitions, et après concertation avec les représentants des 11 districts de la LAuRAFoot,

Le Bureau Plénier :

- Tenant compte dans toute la mesure du possible des desiderata émis officiellement par les clubs par mail ;
- Tout en portant un soin particulier aux distances kilométriques entre les équipes pour éviter autant que faire se peut d'engendrer des temps et frais de déplacements trop importants, même si la volonté de mixer les équipes de nos deux anciennes ligues demeure ;
- Et en rappelant que si deux clubs s'entendent pour intervertir leur équipe entre deux poules d'une même catégorie, il pourra y être donné suite (sous réserve du paragraphe précédent) si la demande intervient avant le 14/7 à 12h00.

Composition des poules des championnats régionaux pour la saison 2022/2023 :

- Championnats Seniors Masculins :

REGIONAL 1 Poule A (12 clubs)	REGIONAL 1 Poule B (12 clubs)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) (03)	GD OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) (69)
R.C. DE VICHY (03)	O. DE VALENCE (26/07)
SP. CHATAIGNERAIE CANTAL (15)	O. SALAISE RHODIA (26/07)
U.S. SANFLORAINE (15)	F. C. RHONE VALLEES (26/07)
F.C. ESPALY (43)	U.S. BLAVOZY (43)
LEMPDES SP. (63)	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (2) (43)
F.C. RIOMOIS (63)	CLERMONT FOOT 63 (3) (63)
C.S. DE VOLVIC (63)	S.A. THIernoIS (63)
A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT (63)	FRATERNELLE AM. LE CENDRE (63)
AC. S. MOULINS FOOTBALL (03) R	VELAY F. C. (43) R
F.C. AURILLAC (15) R	F.C. VAULX EN VELIN (2) (69) Acc
A.AM. LAPALISSOISE (03) Acc	F.C. CHAMALIERES (2) (63) Acc

REGIONAL 1 Poule C (12 clubs)
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) (01)
A.S. MISERIEUX TREVoux (01)
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38)
A.C. SEYSSINET PARISET (38)
F.C. D'ECHIROLLES (38)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (69)
CHASSIEU DECINES F.C. (69)
F.C. VILLEFRANCHE (2) (69)
F. C. D'ANNECY (2) (74)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74)
ANDREZIEUX-BOUTHEON FC (2) (42) Acc
C.S. NEUVILLOIS (69) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

REGIONAL 2 Poule A (12 clubs)
AURILLAC FOOTBALL CLUB (2) (15)
U.S. VALLEE DE L'AUTHRE (15)
U.S. BEAUMONTOISE (63)
S.C.A.M. CUSSETOIS (03)
A. VERGONGHEON-ARVANT (43)
F.C. CHATEL GUYON (63)
ENT. NORD LOZERE F. (15)
MONTLUCON FOOTBALL (2) (03)
U.S. BRIOUDE (43)
YTRAC F. (15) R
U.S. LES MARTRES DE VEYRE (63) Acc
AC. S. MOULINS FOOTBALL (2) (03) Acc

REGIONAL 2 Poule B (12 clubs)
U.S. ISSOIRE A. DU MAS (63)
C.S. PONT DU CHÂTEAU (63)
F.C. COURNON D AUVERGNE (63)
A.S. EMBLAVEZ - VOREY (43)
DOMTAC FC (69)
ROANNAIS FOOT 42 (42)
F.C. ROCHE ST GENEST (42)
U.S. MONISTROL S/LOIRE (43)
U.S. SUCS ET LIGNON (43)
CEBAZAT SP. (63) R
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON (42) Acc
SAUVETEURS BRIVOIS (43) Acc

REGIONAL 2 Poule C (12 clubs)
AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL (26/07)
F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR (26/07)
ENTENTE CREST AOUSTE (26/07)
F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) (38)
F.C. COTE SAINT ANDRE (38)
MOS3R FOOTBALL CLUB (38)
SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 (69)
O. ST GENIS LAVAL (69)
E.S. DE VEAUCHE (42)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42) R
O. DE VALENCE (2) (26/07) Acc
A.S. CRAPONNE (69) Acc

REGIONAL 2 Poule D (12 clubs)
ESB FOOTBALL MARBOZ (01)
U.S. FEILLENS (01)
A.S. CHAVANAY (26/07)
F.C. CHABEUILLOIS (26/07)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
O. ST MARCELLIN (38)
COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE (42)
SAINT-CHAMOND FOOT (42)
F.C. CLUB LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER (2) (69) R
F.C. D'ECHIROLLES (2) (38) Acc
F. C. ST CYR COLLONGES MT D'OR (69) Acc
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42) Acc

REGIONAL 2 Poule E (12 clubs)
ENT. S. DE TARENTOISE (73)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) (73)
GFA RUMILLY VALLIERES (2) (74)
ET.S. CHILLY (74)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
F.C. LA TOUR ST CLAIR (38)
A.S. ST PRIEST (2) (69)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
LYON - LA DUCHERE (3) (69)
F.C. LYON FOOTBALL (69) R
J.S. CHAMBERIENNE (73) Acc
PLASTICS VALLEE F.C. (01) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

REGIONAL 3 Poule A (12 clubs)

U.S. MURATAISE (15)
U.S. SANFLORAINE (2) (15)
U.S. FONTANNOISE (43)
A.S. LOUDOISE (43)
ENT.F.C. ST AMANT ET TALLENDE (63)
ESP. CEYRATOISE (63)
FRATERNELLE AM. LE CENDRE (2) (63)
C.S. DE VOLVIC (2) (63) R
S.C. LANGOGNE (43) R
ET. S. ST MAMET (15) Acc
U. S. BEAUMONT (2) (63) Acc
U. S. ORCETOISE (63) Acc

REGIONAL 3 Poule B (12 clubs)

US LIGNEROLLES LAVAUT ST ANNE PREMILHAT(03)
BEZENET DOYET FOOTBALL (03)
UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS (03)
A.S. ST GENES CHAMPANELLE (63)
DOMES SANCY FOOT (63)
F.C. CHAMALIERES (3) (63)
F.C. COURNON D AUVERGNE (2) (63)
F.C. ALLY MAURIAC (15) R
S.C. ST POURCINOIS (03) R
ENT. STADE RIOMOIS (15) Acc
A. S. ROMAGNAT (63) Acc
COMMENTRY F. C. (03) Acc

REGIONAL 3 Poule C (12 clubs)

AM.C. CREUZIER LE VIEUX (03)
A.S. LOUCHYSSOISE (03)
A.S. CHADRAC (43)
O. ST JULIEN CHAPTEUIL (43)
U.S. MARINGUOISE (63)
U.S. VIC LE COMTE (63)
U.S. MOZAC (63)
A.S.C ST GERMANOIS (03) R
AMBERT F.C.U.S. AMBERTOISE (63) R
BOURBON SP. (03) Acc
FC ESPALY (2) (43) Acc
OL. RETOURNAC BEAUZAC (43) R

REGIONAL 3 Poule D (12 clubs)

F.C. RIOMOIS (2) (63)
S.A. THIernois (2) (63)
U.S. ST BEAUZIRE (63)
A.S. DU PARC D/SP. (42)
U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SP (42)
U.S. VILLARS (42)
ST. AMPLEPUSISIEN (69)
HAUTS LYONNAIS (2) (69)
F.C. DUNIERES (43)
US BLAVOZY (2) (43) Acc
SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST (42)
AS ALGÉRIENNE CHAMBON FEUG. (42) Acc

REGIONAL 3 Poule E (12 clubs)

F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX (38)
AM.S. DONATIENNE (26/07)
F.C. EYRIEUX EMBROYE (26/07)
F.C. LYON FOOTBALL (2) (69)
A.S. ST PRIEST (3) (69)
F. C. ST PAUL EN JAREZ (42) Acc
A.S. ST-DIDIER ST-JUST (43)
SEAUVE SP. (43)
ET.S. TRINITE LYON (69) R
A. S. ST MARTIN EN HAUT (69) Acc
PERSÉVÉRANTE S. ROMANAISE (26/07) Acc
F. C. PEAGEOIS (26/07) Acc

REGIONAL 3 Poule F (12 clubs)

FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE (01)
A.S. MISERIEUX TREVoux (2) (01)
U.S. FEILLENS (2) (01)
O. NORD DAUPHINE (38)
F.C. VAL'LYONNAIS (69)
A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON (69)
F. C. ROCHE ST GENEST (2) (42) Acc
U.S. FEURS (2) (42)
F.C. BORDS DE SAONE (69) R
C. OM. ST FONs (69) Acc
O. DE BELLEROCHE (69)
A. S. DE DOMARIN (38)

REGIONAL 3 Poule G (12 clubs)
F.C. VAREZE (38)
A.C. SEYSSINET PARISET (2) (38)
F.C. CHAPONNAY MARENNES (69)
U.S. MILLERY VOURLES (69)
A. S. BRON GRAND LYON (69)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (2) (69)
ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE (26/07)
F.C. ANNONAY (26/07)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26/07)
U. MONTILIENNE S. (26/07) R
U. S. LA MURETTE (38) Acc
VALENCE F. C. (26/07) Acc

REGIONAL 3 Poule H (12 clubs)
U.S. PRINGY (74)
F.C. CRUSEILLES (74)
PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB (74)
F.C. VALLEE DE LA GRESSE (38)
C.S. VIRIAT (01)
SPORTING NORD ISERE (69)
AS VILLEURBANNE EV. LYONNAIS (69) Acc
S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ (69)
GFA RUMILLY VALLIÈRES (3) (74) Acc
FC CROLLES BERNIN (38) Acc
F. C. DOMBES BRESSE (01) Acc
U. GLE ARMÉNIENNE LYON DECINES (69) Acc

REGIONAL 3 Poule I (12 clubs)
F. C. DU FORON (74)
U. S. DU MT BLANC PASSY-ST-GERVAIS FOOT (74)
U.S. SEMNOZ VIEUGY (74)
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (73)
F.C. DU NIVOLET (73)
ENT.S. DU RACHAIS (38)
O.C. D'EYBENS (38)
AIN SUD F. (2) (01)
U.S. GIEROISE (38) R
U. S. LA MOTTE SERVOLEX (73) Acc
F. C. BALLAISON (74) Acc
F. C. ANNECY (74) Acc U20

REGIONAL 3 Poule J (12 clubs)
U.S. DIVONNAISE (74)
C.S. AMPHION PUBLIER (74)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (2) (74)
C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE (73)
F. C. CHAMBOTTE (73)
C.S. LAGNIEU (01)
ET. S. FOISSIAT ETREZ (01)
F. C. COLOMBIER SATOLAS (69) Acc
AIX FC (2) (73) Acc
THONON ÉVIAN GD GENÈVE F. C. (2) (74) Acc
A. S. ST ANDRÉ LE GAZ (38) Acc
A. S. DE MONTREAL LA CLUSE (01) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

- Championnats Seniors Féminines :

REGIONAL 1F / Poule Unique (14 clubs)
OL VALENCE (26/07)
O. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (43)
A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (69)
CEBAZAT SP. (63)
F.C.SAINT ETIENNE (42)
F.C. PONTCHARRA ST LOUP (69)
OLYMPIQUE LYONNAIS (2) (69)
A.S. ST ETIENNE (2) (42)
CHASSIEU DECINES F.C. (69)
FOOTBALL CLUB DU CHERAN (74)
A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (26/07)
CLERMONT FOOT (2) (63) Acc
L ETRAT LA TOUR SP (42) Acc
F.C. BOURGOIN JALLIEU (38) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

REGIONAL 2F / Poule A (12 clubs)

U.S. SANFLORAINE (15)
GRPT FEMININ CHADRAC-BRIVES (43)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
RIORGES F.C. (42)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) (43)
F.C. ALLY MAURIAC (15)
AS DOMERAT (03) R
F F YZEURE ALLIER AUVERGNE (2) (03) R
FC AURILLAC (15) R
SORBIERS LA TALAUDIERE FOOT (42) Acc
GF MYF BESSAY FOOT (03) Acc
U.S. MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES (43) Acc

REGIONAL 2F / Poule C (12 clubs)

GRP F ARVE MONTAGNES 74 (Ex U.S. MAGLAND (74)
PLASTICS VALLEE F.C. (01)
THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (74) (2)
O. DE VALENCE (2) (26/07)
A.S. DU GRESIVAUDAN (38)
A.S VEZERONCE HUERT (38)
FC ANNECY (74) (ex MEYTHET)
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38) R
EV. S GENAS AZIEU (69)
US ANNECY LE VIEUX (74)
US ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC (74) Acc
FC HAUTE TARENTEISE (73) Acc

REGIONAL 2F / Poule B (12 clubs)

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (01)
ENT. S. NORD DROME (26/07)
CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968 (69) R
F.C. BORDS DE SAONE (69)
F.C. LYON FOOTBALL (69)
ATOM'SPORTS FOOT PIERRELATTE (26/07)
FOOT 3 RIVIERES (01)
GOAL FEMININES CHAZAY(69) R
SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 (69) R
ENT.S. VAL DE SAONE (01) Acc
CHASSIEU DECINES FC (2) (69) Acc
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26/07) Acc

* Si défection d'une équipe, repêchage de l'EVEIL DE LYON

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

- Championnats Jeunes Féminines :

U18 F REGIONAL 1 / Poule Unique (12 clubs)
AS ST PRIEST (2) (garde sa place) (69)
CLERMONT FOOT 63 (63)
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (01)
ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C. (42)
CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968 (69)
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38)
LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (43)
THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C. (74)
FC ANNECY (74) (ex ET.S. MEYTHET)
EV.S. GENAS AZIEU (69)
AS MONTFERRAND (63) Acc
CHASSIEU DECINES F.C. (69) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U18 F REGIONAL 2 Poule A (10 clubs)
GOAL FEMININ CHAZAY (69)
F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (69)
F.C. AURILLAC (15)
GF MOULINS YZEURE FEMININ BESSAY (03)
F.C. CHATEL GUYON (63)
F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS (42)
A.S. DOMERAT (03)
A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (63)
CEBAZAT SP (63)
<i>Exempt</i>

U18 F REGIONAL 2 Poule B (10 clubs)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73)
Gf NIVOLAS LA TOUR (38)
F.C.LYON (69)
FC CHERAN (74)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
FC STE FOY LES LYON (69)
A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS (69)
A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (26/07)
O DE VALENCE (1) (26/07) R
<i>Exempt</i>

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

- Championnats Jeunes Masculins :

U20 REGIONAL 1 (12 clubs)
AIN SUD FOOT (01)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
FC BOURGOIN JALLIEU (38)
GD OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (69)
FC LYON FOOTBALL (69)
C.S. NEUVILLOIS (69)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS (69)
US MILLERY VOURLES (69)
ET.S. TRINITE LYON (69) Acc
FC LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER (69) Acc
ECHIROLLES FC (38) Acc

U20 REGIONAL 2 Poule A (14 clubs)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26/07)
U.S. LA MURETTE (38)
ENTENTE CREST AOUSTE (26-07)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26-07)
F.C. SEYSSINS (38)
O.C. D'EYBENS (38)
A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON (69)
F.C. CHAPONNAY MARENNES (69)
F.C. VILLEFRANCHE (69)
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU (69)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42) R
O. ST ETIENNE (42) Acc
F. C. RHONE VALLEES (26/07) Acc
Exempt

U20 REGIONAL 2 Poule B (14 clubs)
E.S. DE VEAUCHE (42)
F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT (42)
F.C. COURNON D'AUVERGNE (63)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
A.S. CRAPONNE (69)
F.C. VAULX EN VELIN (69)
OLYMPIQUE ST GENIS LAVAL (69)
U.S. REVENTINOISE (38)
DOMTAC FC (69)
U.S. MONISTROL S/LOIRE (43)
ROANNAIS FOOT 42 (42)
F.C. COTE SAINT ANDRE (38) Acc
R.C. DE VICHY (03) Acc
Exempt

U20 REGIONAL 2 Poule C (14 clubs)
A.C. SEYSSINET PARISET (38)
A. S. BRON GRAND LYON (69)
LYON CROIX ROUSSE F. (69)
AIX F.C. (73)
F.C. DU NIVOLET (73)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C. (74)
ET.S. SEYNOD (74)
GJ DINGY/LANFONNET (74)
US LA MOTTE SERVOLEX (73) Acc
F. C. SUD OUEST (69) Acc
F. C. DU FRANC LYONNAIS (69) Acc
ENT.S. REVERMONTAISE (01) Acc
Exempt

d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U18 R1 POULE A (12 clubs)
AC. S. MOULINS FOOTBALL (03)
MONTLUÇON FOOTBALL (03)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUV (03)
AURILLAC F.C. (15)
ROANNAIS FOOT 42 (42)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) (43)
AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (63)
CLERMONT FOOT 63 (2) (63)
U.S. ISSOIRE A. DU MAS (63)
AS MONTFERRANDAISE (63)
O ST ETIENNE (42)
FC CHAMALIERES (63) Acc

U18 R1 POULE B (12 clubs)
O. VALENCE (26/07)
F.C. BOURGOIN JALLIEU (38)
A.S. ST PRIEST (69)
F.C. VAULX EN VELIN (69)
F.C. VILLEFRANCHE (69)
LYON - LA DUCHERE (69)
F.C. D'ANNECY (74)
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (74)
ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (42) R U17 Nat
OLYMPIQUE ST GENIS LAVAL (69) Acc
FC LYON (69) Acc
O.C. D'EYBENS (38) Acc

U18 R2 Poule A (14 clubs)
CENTRE ALLIER FOOT (03)
A.S. DOMERATOISE (03)
E.S. DE VEAUCHE (42)
FC ROCHE ST GENEST (42)
U.S. BEAUMONTOISE (63)
F.C. COURNON D'AUVERGNE (63)
S.A. THIernoIS (63)
DOMTAC F.C. (69)
F.C. VILLEFRANCHE (2) (69)
U.S. MOZAC (63)
F.C. RIOM (63) R
F.C. ESPALY (43) R
GRP BLAVOZY ST GERMAIN (43) Acc
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUV (02) Acc

U18 R2 Poule B (14 clubs)
AVENIR SUD BOURBONNAIS (03)
U.S. SANFLORAINE (15)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON (42)
U.S. BRIOUDE (43)
SAUVETEURS BRIVOIS (43)
LEMPDES SPORTS (63)
A.S. MONTFERRANDAISE (2) (63)
F.C. AURILLAC (2) (15)
R.C.VICHY (03) R
U.S. MONISTROL (43) R
CS ARPAJON (15) Acc
ROANNAIS FOOT 42 (2) (42) Acc
GRP VALLEE DE LA VEYRE PUY (63) Acc

U18 R2 Poule C (14 clubs)
A.S. MISERIEUX TREVoux (01)
C.S. VIRIAT (01)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26/07)
F.C. D'ECHIROLLES (38)
F.C. CHAPONNAY MARENNES (69)
C.S. NEUVILLOIS (69)
F.C. VAULX EN VELIN (2) (69)
ET.S TRINITE LYON (69)
GRENOBLE FOOT 38 (38) R
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69) R
US LA MURETTE (38) Acc
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26/07) Acc
F.C. PONTCHARRA ST LOUP (69) Acc
AIX FC (73) Acc

U18 R2 Poule D (14 clubs)
ENT.S. DU RACHAIS (38)
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
A. S. BRON GRAND LYON (69)
A.S. DE MONTCHAT DE LYON (69)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74)
GFA RUMILLY VALLIERES (74)
PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB (74)
FC DU NIVOLET (73)
VENISSIEUX FC (69) R
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73) R
ESB FOOTBALL MARBOZ (01) Acc
US MILLERY VOURLES (69) Acc
THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C. (2) (74)Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U16 R1 POULE AVENIR (11 clubs)
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) (01)
O. VALENCE (2) (26-07)
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38)
ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C (2) (42)
F.C. D'ANNECY (2) (74)
CLERMONT FOOT 63 (2) (63)
A.S. ST PRIEST (2) (69)
LYON - LA DUCHERE (2) (69)
OLYMPIQUE LYONNAIS (2) (69)
FC LYON (2) (69) Acc
AS ST ETIENNE (2) (42) Acc

U16 R1 POULE PROMOTION (14 clubs)
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (03)
MONTLUCON FOOT (03)
AURILLAC F.C. (15)
O. ST ETIENNE (42)
ROANNAIS FOOT 42 (42)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (43)
A.S. MONTFERRANDAISE (63)
DOMTAC F.C. (69)
F.C. VILLEFRANCHE (69)
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON (69)
CHAMBERY SAVOIE FOOT (73)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26/07) Acc
F.C. BOURGOIN JALLIEU F.C. (38) Acc
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON (42)

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U16 R2 POULE A (12 clubs)
S.C.A. CUSSET (03)
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)
A.S. CLERMONT ST JACQUES FOOT (63)
U.S. ISSOIRE A. DU MAS (63)
CHASSIEU DECINES F.C. (69)
C.S. NEUVILLOIS (69)
A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
AC. S. MOULINS FOOTBALL (03) R
U.S. MONISTROL S/LOIRE (43) R
GRPJ YTRAC-SANSAC-ROANNES (15) Acc
GJ FEURS FOREZ DONZY (42) Acc
U.S. SUCS ET LIGNON (43) Acc
U16 R2 POULE C (12 clubs)
A.S. MISERIEUX TREVOUX (01)
C.S. VIRIAT (01)
AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL (26-07)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26-07)
F.C. D'ECHIROLLES (38)
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (69)
ET.S. TRINITE LYON (69)
FC VAULX EN VELIN (69) R
US MOURS (26-07) Acc
US GIERES (38) Acc
LYON CROIX ROUSSE F. (69) Acc
F.C. SEYSSINS (38)

U16 R2 POULE B (12 clubs)
F.C. ROCHE ST GENEST (42)
SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL (42)
E.S. DE VEAUCHE (42)
U.S. BRIOUDE (43)
F.C. CHAMALIERES (63)
O. ST GENIS LAVAL (69)
RC VICHY (03) R
FC RIOM (63) R
U.S. MILLERY VOURLES (69)
GJ VARENNES / SAINT POURCAIN (03) Acc
AIN SUD FOOT (01)
A.S. ST PRIEST (2) (69) Acc
U16 R2 POULE D (12 clubs)
ESSOR BRESSE SAONE (01)
PLASTICS VALLEE FC (01)
O.C. D'EYBENS (38)
AIX FC (73) Acc
F.C. DU NIVOLET (73)
GFA RUMILLY VALLIERES (74)
U.S. ANNECY LE VIEUX (74)
E.S. MANIVAL A ST ISMIER (38) R
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74) R
THONON EVIAN GRAND GENEVE F. C. (74) R
BOURG SUD (01) Acc
US PRINGY (74) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U15 et U14 R1 Niveau A Poule Unique (12 clubs)	U15 et U14 R1 Niveau B Poule A (12 clubs)	U15 et U14 R1 Niveau B Poule B (12 clubs)
F. BOURG BRESSE PERONNAS 01 (01)	AC. S. MOULINS FOOTBALL (03)	F.C. BOURGOIN JALLIEU (38)
GRENOBLE FOOT 38 (38)	MONTLUÇON FOOTBALL (03)	F.C. D'ECHIROLLES (38)
A.S. ST ETIENNE (42)	AURILLAC F.C. (15)	O.C. D'EYBENS (38)
ANDREZIEUX-BOUTHEON F.C. (42)	O. ST ETIENNE (42)	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB (69)
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (43)	ROANNAIS FOOT 42 (42)	A.S. DE MONTCHAT LYON (69)
A.S. MONTFERRANDAISE (63)	DOMTAC F.C. (69)	JAIN SUD F. (01) Acc
CLERMONT FOOT 63 (63)	F.C. LYON FOOTBALL (69)	CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB (74)
A.S. SAINT PRIEST (69)	F.C. VILLEFRANCHE (69)	THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (74)
OLYMPIQUE LYONNAIS (69)	E.S. DE VEAUCHE (42)	FC VAULX EN VELIN (69)
F.C. D'ANNECY (74)	FCO DE FIRMINY-INSERSPORT (42) Acc	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (73) R
O. VALENCE (26-07) Acc	LYON - LA DUCHERE (69)	F.C. SEYSSINS (38) Acc
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS (69) Acc	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42) Acc	U.S. ANNECY LE VIEUX (74) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

U15 R2 Poule A (12 clubs)	U15 R2 Poule B (12 clubs)
U.S. SANFLORAINE (15)	MOULINS YZEURE FOOT 03 AUV (03)
F.C. ROCHE ST GENEST (42)	SCA CUSSET (03)
A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON (42)	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL (42)
F.C. ESPALY (43)	GRP BLAVOZY ST GERMAIN LAPRADE (43)
U.S. MONISTROL/LOIRE (43)	CEBAZAT SP. (63)
U.S. BEAUMONTOISE (63)	F.C. COURNON D'AUVERGNE (63)
F.C. CHAMALIERES (63)	LEMPDES SP. (63)
U.S. ISSOIRE A. DU MAS (63)	S.A. THIernois (63)
F.C. RIOMOIS (63)	GJ FEURS FOREZ DONZY (42) Acc
RC VICHY (03) R	U.S. SUC ET LIGNON (43) Acc
U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS (03) Acc	AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (63) Acc
CS ARPAJON (15) Acc	ET.S. TRINITE LYON (69) Acc

U15 R2 Poule C (12 clubs)	U15 R2 Poule D (12 clubs)
AV. S. SUD ARDECHE FOOT (26-07)	A.S. MONTREAL LA CLUSE FOOTBALL (01)
U.S. DAVEZIEUX VIDALON (26-07)	PLASTICS VALLEE F.C. (01)
RHONE CRUSSOL FOOT 07 (26-07)	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER (38)
ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE (26-07)	U.S. LA MURETTE (38)
VALLIS AUREA FOOT (26-07)	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU (69)
O. ST MARCELLIN (38)	AIX F.C. (73)
O. ST GENIS LAVAL (69)	U.S. D'ANNEMASSE (74)
U.S. MILLERY VOURLES (69)	GFA RUMILLY VALLIERES (74)
US MOURSOISE (26-07) Acc	FC NIVOLET (73) R
F.C. VALLÉ DU GUIERS (38) Acc	C.S. VIRIAT (01) Acc
LYON CROIX ROUSSE F. (69) Acc	GRPT JEUNE AVANT PAYS (73) Acc
AS CRAPONNE (69) Acc	PAYS DE GEX FC (74) Acc

d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.

- Championnats Futsal Seniors Masculins :

REGIONAL 1 (12 clubs)
ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN (69)
FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (Ex CALUIRE FUTSAL CLUB) (69)
CONDRIEU FUTSAL CLUB (69)
FUTSAL CLUB MORNANT (69)
A.S. MARTEL CALUIRE (2) (69)
A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN (69)
VENISSIEUX F.C. (69)
L'OUVERTURE (63)
FUTSAL COURNON (63)
FC CHAVANOZ (69) R
O LYONNAIS (69) Acc
FC VAULX EN VELIN (69) Acc

REGIONAL 2 Poule A (9 clubs)
FUTSAL CLUB DU FOREZ (42)
MONTREYNAUD 42 (42) Acc
P.L.C.Q. FUTSAL CLUB (42)
CLERMONT METROPOLE (63)
L'OUVERTURE (2) (63)
ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN (2) (69)
FOOT SALLE CIVRIEUX D AZERGUES (69)
U.S. FUTSAL SAINT FONTS (69) Acc
Exempt

REGIONAL 2 Poule B (9 clubs)
A F PONT DE CLAIX (38) Acc
FUTSALL DES GEANTS (38)
VIE ET PARTAGE (38)
NUXERETTE FOOT SALLE 38 (38)
GOAL FUTSAL CLUB (2) (69)
FRANCE FUTSAL RILLIEUX (69) Acc
BOURGET UNITED (73) Acc
FUTSAL LAC D'ANNECY (74)
US CLUSES BONNEVILLE (74) Acc

La présente composition des poules est établie sous réserves de procédures en cours, d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications et de validation par le Conseil de Ligue.